

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Avril

SÉNAT

Séance du 21 avril 1896

La déclaration de M. Demôle

M. le Président donne la parole à M. Demôle. M. Demôle lit la déclaration suivante :

Trois fois le Sénat, à des majorités considérables, dans des circonstances qui sont présentes à tous vos esprits, a refusé sa confiance au Ministère.

Cependant, en violation de la loi constitutionnelle, ce Ministère s'est maintenu au pouvoir.

Aujourd'hui, il nous demande de voter des crédits pour l'expédition de Madagascar.

Certes il ne saurait entrer dans la pensée d'aucun de nous de marchander les crédits nécessaires aux soldats de la France, à ceux qui défendent dans nos possessions lointaines son honneur et son drapeau.

Le Sénat salue en eux les plus chers enfants de la patrie, et il n'est pas de sacrifices qu'il ne soit prêt à consentir pour leur épargner une souffrance ou les préserver d'un danger.

Nous ne refusons donc pas les crédits. Nous sommes prêts à les voter.

Mais nous ne pouvons pas les accorder au Ministère actuel.

Nous proposons au Sénat d'en ajourner le vote jusqu'à ce qu'il ait devant lui un Ministère constitutionnel, ayant la confiance des deux Chambres. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs. Mouvements divers.)

Le président du Conseil

M. Léon Bourgeois, président du Conseil, dit qu'il monte à la tribune pour prononcer quelques brèves paroles et apporter au discours de M. Demôle une protestation et une contestation.

Je proteste, dit-il, contre les paroles qu'a prononcées M. Demôle et par lesquelles il a dit que le Ministère actuel existait par une violation de la Constitution. (Applaudissements à l'extrême-gauche; bruit à gauche et au centre.)

L'interprétation de la Constitution n'appartient

pas à une seule Chambre : elle appartient au Parlement tout entier.

Je veux ajouter cette constatation : lorsqu'il s'agit d'une question qui n'a rien de commun avec les questions qui peuvent nous diviser, on demande d'ajourner le vote de crédits nécessaires à nos troupes expéditionnaires.

J'espère que le Sénat, s'inspirant de son patriotisme, ne refusera pas de passer à la discussion du projet. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs. Réclamations sur d'autres.)

M. Vignancour

M. Vignancour dit qu'il est partisan absolu de l'ajournement, quoiqu'il ne puisse pas se dissimuler que c'est une mesure très grave.

Il ne faut pas, ajoute-t-il, se dissimuler les éventualités qui peuvent se produire ; la plus probable, c'est que la démission des Ministres soit exigée par celui qui est le gardien de la Constitution.

Il doit répugner au chef de l'Etat....

(Bruits.)

M. Pauliat interrompt et demande au Président du Sénat de ne pas laisser mettre en cause le chef de l'Etat.

M. Vignancour dit alors qu'il s'incline devant la minorité du Sénat. Il ajoute ces mots :

Il y a une autre hypothèse : ce serait un attentat contre le Sénat. (Rires sur tous les bancs.)

Je fais au Ministère l'honneur de croire qu'il n'y a pas songé ; le voudrait-il d'ailleurs, il doit savoir qu'il ne le pourrait pas.

Voici un danger moins chimérique, il peut se produire une explosion plus ou moins populaire, plus ou moins spontanée. On pourrait envahir le palais du Sénat.

En ce cas, Messieurs, le scénario est facile à écrire d'avance. Le gouvernement prend la défense de l'ordre, il le fait triompher et devient par la même occasion le protecteur du Sénat. (Bruits.) Contre ce danger qui serait l'abdication de soi-même, le Sénat n'est pas désarmé.

Au lendemain du Seize-Mai, une loi a été votée, la loi de juillet 1879, qui confère aux présidents des deux Chambres le droit de réquisition directe de la force armée. (Cris : Aux voix !)

Eh bien, dans ce cas, dit M. Vignancour, l'armée comme toujours ferait son devoir.

Il y a, ajoute-t-il, une objection spécieuse que l'on peut faire ; on peut dire que l'ajournement est une mesure rapide par ses résultats et tout à fait sûre.

(Bruits nouveaux et prolongés.)

M. Vignancour termine en déclarant qu'il s'agit avant tout de dégager une majorité saine et durable et de lui donner un point d'appui sérieux

en constituant un Ministère qui ait le sens profond du gouvernement.

M. Trarieux dit que s'il avait la pensée que la motion de M. Demôle pût imposer de nouveaux sacrifices et de nouvelles souffrances à nos soldats, il voterait contre ; mais il ne s'agit pas de refus d'accorder les crédits, mais d'un simple ajournement. Pour cette raison il votera la motion.

Une question de patriotisme se pose, dit-il ; le Ministère, composé de patriotes, je suppose...

M. Léon Bourgeois, président du Conseil, interrompant. — Je n'admets pas que vous parliez ainsi.

M. Trarieux. — Je n'incrimine pas votre patriotisme.

M. Léon Bourgeois. — Dites-le nettement.

M. Trarieux. — Oui, vous êtes des patriotes, et alors la question est bien simple.

Vous vous inspirerez de votre patriotisme et vous n'oublierez pas qu'aux termes de la Constitution le Sénat n'est pas responsable devant le Cabinet, mais que le Cabinet est responsable devant le Sénat.

(Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le vote

Après quelques observations de MM. Bernard, Morellet et Girault, M. le Président met aux voix la proposition de M. Demôle qui se termine par ces mots :

Nous proposons l'ajournement de la discussion, jusqu'à ce que le Sénat ait devant lui un ministère constitutionnel, ayant la confiance des deux Chambres.

La proposition d'ajournement est adoptée au scrutin par 171 voix contre 90.

Le Sénat s'ajourne à demain jeudi.

Après la séance

A la suite du vote par lequel le Sénat s'est décidé, lundi, à ajourner le vote des crédits de Madagascar « jusqu'à ce qu'il ait devant lui un Ministère constitutionnel, ayant la confiance des deux Chambres », les membres du Conseil se sont réunis au Ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Léon Bourgeois, pour délibérer sur la situation créée par ce vote.

DÉMISSION DU MINISTÈRE

Paris, 22 avril.

Le ministère Bourgeois vient de démissionner.

A notre première entrevue, deux ou trois jours après la nuit où j'avais eu le bonheur d'arracher Louise Mollien aux coups d'un assassin, il m'inspira tout de suite une répulsion instinctive.

— Monsieur, me dit-il en me tendant la main, je vous félicite d'avoir été assez heureux pour sauver Mlle Louise d'un terrible péril, c'est un service que bien d'autres auraient voulu lui rendre, même au prix de leur vie. Il y avait dans ces paroles un ton de persiflage qui me déplut ; il me parut que la voix sonnait faux, que l'œil avait des clignements louches.

J'ignorais, cependant les projets de Dubulle, et je n'osais pas encore songer ouvertement à la main de Mlle Mollien.

Mes visites très rares, d'abord, devinrent bientôt de plus en plus fréquentes.

La jeune fille m'accueillait toujours la main tendue, le sourire aux lèvres, une lueur de reconnaissance dans ses grands yeux noir irrisés.

Deux ou trois fois par semaine le constructeur m'admettait à sa table, et c'était avec une joie réelle que j'acceptais ces invitations.

Tous les jours le charme virginal et la douce beauté de Mlle Mollien s'emparaient un peu plus de mon cœur et de mon esprit.

De son côté, la chaste enfant ne semblait plus indifférente à mes soins, souvent ses rougeurs pudiques, son regard un peu troublé m'apprenaient ce que nous previsions tant de soins à nous cacher.

J'eus l'intuition rapide que je n'étais pas seul à aimer et que le même sentiment faisait battre nos cœurs et nous illuminait l'âme d'un ravissement heureux.

Amour chaste et profond, fait peut-être de reconnais-

Voici la note officielle communiquée à une heure du matin, par le ministère de l'intérieur, et qui annonce la démission du ministère Bourgeois :

A l'issue de la séance du Sénat, les ministres se sont réunis au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le refus par le Sénat de voter les crédits demandés par le gouvernement, ayant pour résultat d'empêcher l'entretien et la relève des troupes qui sont à Madagascar, le gouvernement n'a pas cru pouvoir assumer plus longtemps la direction des affaires.

Mais il lui a paru qu'il ne devait pas remettre sa démission au président de la République en l'absence de la Chambre des députés, et il a décidé de demander la convocation de la Chambre pour le plus prochain jour, et de faire connaître à celle-ci, à l'ouverture de la séance, les motifs de sa résolution.

Le président du conseil a porté aussitôt cette décision à la connaissance du président de la République qui en a pris acte.

M. Léon Bourgeois s'est alors rendu chez M. Henri Brisson pour le prier de convoquer immédiatement la Chambre des députés.

M. Brisson a convoqué la Chambre pour jeudi prochain, 23 courant, à deux heures ; les députés ont été prévenus immédiatement par télégramme.

L'ATTITUDE DU PRÉSIDENT

Un ami de l'Elysée, interviewé par un de nos confrères, au sujet de l'attitude de M. Félix Faure, lui a répondu :

— Tout s'est passé avec une correction parfaite, entre M. Bourgeois et le président de la République. M. Bourgeois a reconnu, avec la plus grande franchise, qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'assurer le fonctionnement du gouvernement. Alors, M. Félix Faure a donné acte au président du conseil, de la démission du ministère. Il me semble que ce matin les journaux ne se rendent pas un compte exact de la situation. Le ministère est démissionnaire ; il a réservé de ne donner matériellement les signatures que jeudi, après avoir communiqué à la Chambre les raisons qui l'obligent à se retirer. Mais la démission existe ; elle est donnée, verbalement sans doute, mais effec-

sance chez la jeune fille, d'admiration sincère, d'estime et de respect chez moi.

Mon devoir était tout tracé ; ne plus paraître chez M. Mollien ou lui demander la main de sa charmante fille.

Tout de suite, dès les premiers mots, le brave homme m'appela son fils et me serra dans ses bras.

Mais ce que je n'oublierai jamais, c'est l'adorable accent de ma fiancée, lorsque, sa main dans ma main, elle ratifia le choix de son père.

— Monsieur Savreux, me dit-elle en souriant au travers des larmes joyeuses qui l'embellissaient, vous m'avez sauvée sans me consulter, il n'est que juste aujourd'hui que vous vous chargiez d'assurer cette vie que vous m'avez conservée.

Et tout ce beau rêve, continua Paul, s'est tristement effondré ; il était trop beau, sans doute, pour se réaliser.

Il se leva brusquement et d'un pas lourd, automatique, les épaules voutées comme si toutes ses douleurs étaient revenues en masse l'accablant de leur poids écrasant, il se mit à arpenter la pièce.

— A quoi bon ce duel ? murmura-t-il, se parlant à lui-même.

Pourquoi tuer ce misérable ?

Mon bonheur est à jamais perdu : un coup d'épée brutal ne saurait prouver mon innocence et me réhabiliter aux yeux des honnêtes gens.

Jé me serai veugé, c'est vrai ; mais à quoi bon la vengeance ? Et pourtant, laisser vivre ce misérable, le laisser jouir insolamment de son triomphe, non, c'est impossible, je le tuerais !

Il revint vers ses amis et reprit son récit, la voix tendue par un sanglot.

— Un infâme veillait dans l'ombre, dit-il.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 7

HAINE MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

II (Bis)

Rencontre

Le lendemain, M. Mollien vint me remercier officiellement du service que j'avais rendu à sa fille.

Il me supplia de l'accompagner chez lui ; Mme Mollien disait-il, voulait absolument connaître le courageux sauveur de sa fille.

La mélade, qui avait failli mourir de frayeur au récit des événements de la nuit précédente, m'accueillit comme un fils, heureuse de me témoigner sa reconnaissance et sa gratitude.

A partir de ce jour, je devins l'hôte assidu et familier de la maison Mollien.

III

Une vengeance

Depuis un instant, Paul Savreux se taisait, la tête dans la main, le regard mort, comme écrasé sous le poids de ses souvenirs.

Ses amis respectèrent son silence pendant quelques minutes.

Lux d'Orgeval, enfin, demanda :

— Mais que vient faire Georges Dubulle dans cette

histoire ? Je ne vois pas pourquoi tu l'as provoqué.

Paul sembla s'éveiller ; il fit un effort, secoua l'écrasante douleur qui l'accablait et, d'une voix ferme, il répondit :

— Je vais y arriver.

Il se leva lentement, alla vers son bureau, prit une poignée de lettres qu'il plaça devant lui sur le guéridon et se rassit.

— Voilà, reprit-il au bout d'une seconde d'un nouveau silence, où le rôle de M. Dubulle commence.

Vous savez comme moi, vous qui étiez ses amis aussi bien que les miens, qu'elle était sa situation dans la maison Mollien.

Distingué de son patron pour son entente du métier et son ardeur au travail, il s'était promptement élevé du rang d'ouvrier habile à celui d'associé.

C'est alors que vous l'avez connu, faisant son éducation de Parisien et de boulevardier un peu dans tous les tripots, dans tous les cercles, à toutes les terrasses de café, chez tous les maîtres d'armes.

Sa fortune inespérée l'avait complètement grisé, il voulut devenir l'ami et le compagnon de plaisir des plus riches et des plus nobles.

Et pour satisfaire cette terrible fringale qui s'était emparée de lui, il songeait à unir sa destinée à celle de la fille de son patron, devenu son associé.

Dubulle, je dois en convenir, n'agissait pas seulement par calcul, il n'avait pu rester insensible aux charmes et à l'angélique beauté de la jeune fille.

Commensal assidu de la maison, grand favori du père qui l'aimait comme son élève, le considérait comme son successeur, en commerce journalier avec la mère et la fille, il se croyait assuré du succès.

tivement, puisque le Président de la République en a pris acte.

— Et si une interpellation se produit ? demandons-nous ?

— Toute interpellation est impossible, répond notre interlocuteur, car il n'y a plus de gouvernement pour y répondre. Le règlement est formel à cet égard.

— Mais si, sous une forme quelconque, la Chambre trouvait le moyen de témoigner sa confiance au gouvernement ?

— Alors M. Félix Faure agirait dans la plénitude de son droit constitutionnel. Son devoir est d'assurer le fonctionnement du gouvernement ; il n'y manquerait pas, soyez-en sûr.

Sur ce point particulier, les résolutions de M. le Président de la République sont bien prises ; son devoir est d'assurer le fonctionnement régulier de la Constitution. La Constitution ne prévoit pas la possibilité de se passer du concours du Sénat ou de le dissoudre. Depuis le premier jour, l'attitude du président a été strictement constitutionnelle ; elle le sera jusqu'au bout ; et ceux-là même qui ont attaqué le plus violemment M. Félix Faure, seront ceux qui seront obligés de rendre à sa correction le plus solennel hommage.

OPINION DE LA PRESSE

Le Soleil :

On a pensé au Luxembourg que le temps des ménagements, des attermolements, des transactions était passé, et qu'il fallait se débarrasser au plus vite et coûte que coûte du ministère Bourgeois.

Plusieurs fois déjà, le Sénat a signifié son congé au ministère. Le ministère a fait la sourde oreille. On prend les grands moyens, on le pousse dehors par les épaules.

De la Patrie :

La Chambre cédera-t-elle ? Avec les excitations de l'heure présente, c'est peu probable. C'est une grande lutte qui commence. Si elle devait se terminer par la révision, nous la verrions s'engager sans tristesse. Mais nous craignons de ne voir qu'une série de crises ministérielles, crises stériles où l'on se battra, non pour des idées ou des principes, mais pour des personnalités et des intérêts. Et, pendant ce temps, les élections municipales se feront comme elles pourront, au milieu du trouble des esprits et de l'agitation de la rue.

De la Gazette de France :

Ce sont les convulsions d'un régime qui finit. La République est à bout. De quelque côté que l'on dirige son regard, on ne voit que des difficultés insurmontables.

Le Figaro :

Pour la première fois aujourd'hui, la Constitution fonctionne ; il ne s'agit plus maintenant que d'en régler les ressorts.

Et maintenant, laissons dire, laissons crier, et attendons patiemment les effets de cette crise sa-

La réalisation de mon bonheur faisait obstacle à ses projets, ruinait ses espérances ; le misérable n'a reculé devant aucune lâcheté, ne s'est laissé arrêter par aucune infamie, par aucun mensonge.

Je vous l'ai déjà dit, j'ignorais les intentions de Dubulle, si j'avais pu les connaître le jour où je me suis aperçu que j'allais aimer Mlle Mollien, je me serais fait un devoir de me retirer et de lui laisser le champ libre.

Vous savez la rupture éclatante qui eut lieu entre lui et la famille de ma fiancée.

Plusieurs fois déjà Dubulle avait perdu de grosses sommes au jeu, chaque fois il empruntait à la caisse de la maison l'argent nécessaire à solder ses différences.

Un jour, même, il usa de la signature de son ancien patron pour toucher une forte somme dont il avait besoin.

Le faux ne fut pas long à être découvert. Par un reste de pitié, s'accusant un peu lui-même d'être la cause des folies de son associé, M. Mollien ne voulut pas le perdre, il se sépara de lui sans bruit, lui fermant désormais sa bourse et lui interdisant sa porte.

C'était la ruine, maintenant Dubulle était incapable de tout travail.

La haine du misérable ne connut plus de bornes ; il m'accusa de l'avoir fait chasser parce que sa présence me portait ombrage, et d'être la cause de ses malheurs.

Ses menaces, ses insultes, ses provocations ne laissèrent froid ; il jura de se venger autrement.

Hélas ! il n'a que trop bien réussi...

Aujourd'hui, il ne vit que d'expédients et d'emprunts. Partout sur son passage il laisse des dupes et si demain mon épée ne l'arrête dans cette voie, il échouera sur ses bancs de la cour d'assises.

litaire qui affranchit la République et sauve la liberté.

L'Autorité :

Ce que ça va être drôle ! Ce qu'on va faire ! Les socialistes et les radicaux bercent encore M. Félix Faure ; mais quand ils le verront s'en aller, compères et compagnons, avec Charles Dupuy et Poincaré ou tout autre, la danse commencera et il partira misérablement. L'ascension du Capitole est finie ; la roche Tarpéienne n'est pas loin.

Le Petit Moniteur :

Le Sénat a fait tout son devoir envers le pays et la République.

Comment le président comprendra-t-il le sien ? Puisse-t-il ne pas oublier qu'il n'a pas été porté à la première magistrature du pays, pour servir les intérêts de telle ou telle faction ; mais bien pour nommer les ministres et pour les révoquer au besoin.

BRUIT SENSATIONNEL

Paris, 22 avril, soir.

Le bruit court que ce matin M. Bourgeois est allé à l'Élysée et qu'il a soumis à la signature du président de la République un projet de révision des lois constitutionnelles qu'il aurait, dit-on, l'intention de déposer demain sur le bureau de la Chambre.

M. Félix Faure se serait catégoriquement refusé à mettre son nom au bas du projet.

Ce bruit, répandu dans les couloirs, y a produit une grosse émotion. Les radicaux se montrent très étonnés de l'attitude du président, que les modérés, bien entendu, approuvent hautement.

INFORMATIONS

LÉON SAY

La République vient de perdre un de ses vireurs les plus distingués.

Malgré ses soixante-dix ans, M. Léon Say mettait au service de ses idées une activité juvénile. Il avait retrouvé dans ses dernières années comme un regain de volonté et d'énergie. Nul plus que lui, peut-être, n'avait le sentiment du danger que les progrès de la propagande révolutionnaire font courir à nos institutions ; et dans cette conviction que se livre en ce moment le combat suprême pour la liberté contre l'oppression, pour la République contre la Révolution, il dépensait ses forces, et tendait ses facultés en un effort qui l'a peut-être brisé.

Rien n'échappait à son activité. Par le journal, par le livre, par la parole, dans les académies, dans les assemblées politiques et même dans les réunions publiques, il combattait pour la bonne cause, avec la massue d'un bon sens irréductible, ou la pointe infatigable d'un esprit très aiguisé. Il y a huit jours à peine, il était comme le centre de l'action engagée par les vieilles troupes libérales du Parlement ; il en était le centre et il voltigeait aux avant-postes, partout à la fois, avisé, impatient et passionné. Il donnait l'impression d'une énergie consciente ; il répandait autour de lui de la vie. Il est mort.

C'est une force qui disparaît. Le parti de l'ordre et de la raison fait en lui une grande perte.

Savreux prit les lettres qu'il avait placées devant lui les froissa une seconde nerveusement entre ses doigts comme s'il eût voulu les déchirer et, les tendant à d'Orgeval :

— Tenez, dit-il, lisez ces lettres, elles contiennent les motifs de ma rupture avec la famille Mollien. Comme toutes les lâchetés, elles sont sans nom d'auteur responsable ; mais je sais à quoi m'en tenir.

Ses deux amis se récrièrent.

— Si, allez, je vous en prie, lisez, il n'y a pas d'indiscrétion, je veux que ma justification soit complète.

Les deux jeunes gens prirent les papiers froissés et les parcoururent rapidement.

Il y avait deux lettres, l'une était adressée à M. Mollien, l'autre, à sa fille. Comme l'avait dit Savreux, elles étaient sans signature, d'une écriture déguisée, très brèves, cyniques.

La première, que d'Orgeval lut à haute voix, contenait une accusation grave contre Paul.

« L'homme à qui vous avez accordé la main de votre fille vous trompe odieusement.

« C'est un joueur effréné qui ne voit dans le mariage qu'une bonne affaire : l'occasion de refaire sa fortune et d'éviter la ruine complète. »

Et après cette première infamie, le misérable qui avait écrit la lettre ajoutait :

« N'écoutez pas cette lettre parce qu'elle est anonyme, il vous sera facile de contrôler la vérité des allégations qu'elle contient.

« M. Savreux a perdu il y a trois jours, au cercle et sur parole, une somme de quarante mille francs dont il n'avait pas le premier sou.

« Il a vendu hier sa dernière propriété à un banquier

Coquelin contre la Comédie française

La 1^{re} chambre de la cour d'appel, présidée par M. le premier président Périvier, vient de rendre son arrêt dans l'appel fait par M. Coquelin, sociétaire retraité de la Comédie française, contre le jugement du tribunal civil défendant à M. Coquelin de jouer sur les théâtres de Paris et de la province, sans la permission de M. le ministre des beaux-arts.

Le jugement de 1^{re} instance est confirmé. Le nouvel arrêt stipule que, sous peine de 500 fr. de dommages-intérêts, à chaque infraction, M. Coquelin ne pourra plus jouer ni à Paris ni en France.

Si M. Coquelin persistait, malgré cet arrêt, à donner des représentations, passé le délai d'un mois, il serait statué à nouveau par la cour.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos sénateurs

Sur la proposition d'ajournement des crédits de Madagascar :

M. Béral, a voté pour ; MM. Pauliac et de Verninac, ont voté contre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

En attribuant aux conseils municipaux un rôle politique, la Constitution de 1875 a commis une des plus lourdes fautes qui se puissent commettre. Dans les 36,000 communes de France s'érigent des parlements au petit pied pour lesquels les intérêts locaux n'existent pas, et qui passent leur temps à rédiger des adresses aux ministères et à discuter gravement les plus hautes questions politiques.

Cette préoccupation constante de la politique vient de causer une scission profonde au sein du conseil municipal de Cahors. Le maire avait la pensée de se présenter aux prochaines élections avec tous ses collaborateurs. Quelques-uns ont imaginé, au dernier moment, la déclaration suivante :

Les candidats au conseil municipal soussignés, s'engagent à donner leur concours à tout ministère qui hâtera l'adoption des projets de loi tendant à améliorer la situation des travailleurs, réclamera, notamment, le vote du projet relatif à l'impôt progressif sur le revenu en tenant compte des différences profondes qui existent entre le revenu du capital acquis et celui du travail et, pour éviter de nouveaux conflits entre les deux Chambres, demandera qu'il soit procédé sans retard à la révision de la Constitution, dans le but de déterminer nettement les attributions de chacune d'elles et d'affirmer la souveraineté du suffrage universel.

La plupart ont signé ; d'autres ont protesté contre certaines modifications apportées au texte précédemment accepté et ont quitté la place.

juif et versé dans la soirée la somme au Crédit-Lyonnais, au compte de son créancier dont vous apprendrez facilement le nom dans cet établissement financier.

— Mais c'est archi-faux, s'écrièrent à la fois les deux amis du jeune homme. Toi, qui n'as jamais voulu toucher une carte de ta vie, un joueur !

Allons donc, mais c'est ignoble, nous sommes prêts à l'attester sur l'honneur.

Paul très pâle, les traits contractés, montra la seconde lettre à d'Orgeval et, froidement.

— Continue, dit-il, ce n'est pas tout.

L'épître adressée à Mlle Mollien n'était en quelque sorte que la continuation de celle qu'avait reçue son père.

« Savez-vous, mademoiselle, demandait son lâche auteur à la jeune fille, d'où venait votre fiancé la nuit où il a eu le bonheur de vous rendre le service dont il a su si habilement profiter depuis ?... de rompre son mariage avec la fille d'un fabricant de velours d'Abbeville à qui, comme à vous, il avait juré un amour profond, mais dont à la dernière minute, la fortune lui sembla insuffisante pour réparer les brèches faites à la sienne »

— Eh bien ! qu'en dites-vous, demanda Savreux ? Est-ce assez complet, peut-on imaginer rien de plus infâme, de plus odieux, de plus ignoble ?

— Mais ce n'est pas possible, fit d'Orgeval, tu as fait promptement justice d'aussi basses calomnies, tu as confondu l'imposteur trop lâche pour l'attaquer en face et qui te frappe par derrière, dans l'ombre.

Tous tes amis sont là pour attester qu'il a menti.

Paul secoua lentement la tête.

— Ce serait inutile, dit-il, il est trop tard ; M. Mollien

La situation électorale à Cahors est donc quelque peu compliquée. On parle de quatre listes au moins : Celle du maire, celle des dissidents, une liste socialiste et une liste uniquement d'affaires.

Tout cela est encore en germe ; attendons que la situation se dessine un peu plus nettement.

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Il est ouvert dans la commune de Cahors quatre bureaux de vote en vue des élections qui doivent avoir lieu dans cette commune, le 3 mai prochain pour le renouvellement du conseil municipal, savoir : Première section : Nord-Ouest, à l'hôtel de ville.

Deuxième section : Nord-Est, au palais de justice.

Troisième section : Sud-Ouest, rue du Lycée à l'école communale de garçons.

Quatrième section : Sud-Est, au théâtre.

Les lieux de réunion présentement autorisés, doivent être indiqués aux électeurs par des publications et des affiches. Mention en sera faite sur les cartes électorales.

Article 2. — M. le Maire de Cahors est chargé d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

M. Besse de Laromiguière

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Besse de Laromiguière, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, dont l'état de santé a été très alarmant, est maintenant hors de danger.

Notre distingué compatriote avait été surpris par la maladie dans sa propriété d'Escamp, où il était allé passer quelques jours de villégiature.

Nous espérons qu'il ne tardera pas à être en état de reprendre, à Toulouse, les fonctions qu'il y occupe depuis déjà longtemps.

Le général Verrier

M. le général Verrier, commandant la 29^e division à Nice, est dans un état de santé qui inspire de vives inquiétudes.

La reine Victoria a envoyé son aide de camp prendre des nouvelles du malade.

Contributions directes

M. Parvieux, contrôleur de 2^e classe dans le département de la Dordogne, passe avec son grade à Gourdon, en remplacement de M. Davidou, non installé, nommé dans la Dordogne.

Un bolide

Mardi soir, vers 10 heures, un bolide est passé sur la ville de Cahors, dans la direction Nord-Est Sud-Ouest, laissant après lui une traînée lumineuse assez intense.

Une traction électrique sur le Lot

On annonce que M. Berget, l'éminent ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors, aurait soumis au gouvernement un projet de traction électrique pour remonter la rivière jusqu'au bassin houillier de l'Avéyron.

me l'a fait entendre dans la lettre qui accompagnait celles que vous venez de voir, je vais vous la lire.

« Monsieur.

« Je n'ai pas voulu croire d'abord aux accusations portées contre vous, voilà pourquoi je ne vous en ai pas parlé tout de suite. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible. Nous savons à qui vous deviez quarante mille francs et pourquoi, nous connaissons aussi le nom de la jeune fille que vous avez dédaignée après avoir demandé sa main.

« Nous vous remercions éternellement reconnaissants de l'immense service que vous nous avez rendu ; vous devez cependant comprendre qu'il ne nous est pas possible de donner suite à nos projets communs.

« Nous sommes les premiers à le déplorer, et croyez bien que personnellement, je suis disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour vous éviter la rudesse d'un pareil coup. »

D'Orgeval se démenait sur sa chaise comme un possédé et donnait des signes de la plus vive agitation, il éclata brusquement :

— Mais c'est donc un imbécile, ce monsieur, pour accepter ainsi à la légère, les propos d'un lâche calomniateur.

Du geste, Savreux lui imposa silence.

— Ce n'est pas tout fit-il, il y a deux lignes en marge :

« Inutile de chercher à vous justifier, ce sera nous éviter à tous les déchirements pénibles, des conversations douloureuses ; la preuve est faite et irréfutablement faite. »

(A suivre.)

On sait que le cours du Lot en cet endroit pro-
cède par sauts et élucses successifs très nom-
breux. La navigation, du fait de ces difficultés,
est à peu près nulle, et on ne peut nier pourtant
qu'il n'y ait dans ce pays les éléments d'un trafic
considérable.

M. Bergé utiliserait les nombreuses chutes
qui représentent plus de 200.000 chevaux, dit-
on, pour créer une traction électrique qui per-
mettrait de remonter le Lot sans difficulté. Ce
serait la rivière qui fournirait la force pour
vaincre son courant.

La solution est réellement très attrayante, et
comme on entretient annuellement tout ce par-
cours navigable sans recette aucune, on pourrait,
par ce moyen, créer une source de revenus, au
lieu d'avoir une source de dépenses. C'est par des
opérations de ce genre que les travaux publics
amélioreront leur budget. Dans tous les cas, nos
félicitations sincères à M. Bergé.

Enseignement primaire

Par arrêtés de M. le préfet du Lot, pris sur
la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont
été nommés :

MM. Romeo, de Cérêt (Pyrénées-Orientales),
adjoint à Concots; Pechberty, de Lauresses,
adjoint à Bagnac; Mmes Leymarie, du Vigan, à
Labreil; Delmouly, de Labreil, au Vigan; Mmes
Gambert, de Nozac, à Souillac, directrice de
l'école maternelle; Bédoué, de Flottes, commune
de Pradines, à Tour-de-Faure, commune de
Saint-Cirq-Lapopie.

MM. Laboucarie, de Bagnac, adjoint à Gorses;
Maniol, de Gorses, adjoint à Lauresses.

Mmes Louisa Delmouly, de Moussac, commune
de Gindou, au Vigan, adjointe; Guillau, chargée
de la direction de l'école maternelle de Souillac,
à Boissières, en remplacement de la sœur Bou-
dety, démissionnaire; Tronche, du Vigan, ad-
jointe, à Nozac, chargée de la direction de l'école.
Mme Robert, de Tour-de-Faure, commune de
St-Cirq-Lapopie, chargée de la direction de
l'école, à Flottes, commune de Pradines.

Cour d'assises

La deuxième session des assises pour le dépar-
tement du Lot, s'ouvrira à Cahors le lundi 18 mai
1896.

L'incendie de l'immeuble Arnaud

Henri Arnaud, âgé de 27 ans, dont nous avons
annoncé l'arrestation à la suite de l'incendie de
l'immeuble de son père, interrogé par M. le com-
missaire de police, a d'abord nié énergiquement,
mais, pressé de questions, il a avoué ce qui suit:
« Sans situation ni ressources et menacé par
ma mère d'être chassé, j'ai mis, a-t-il dit, le feu
à la maison, pensant qu'avec l'indemnité de la
compagnie d'assurance, je pourrais me créer une
situation.

Lorsque je suis rentré à 11 heures du soir, je
me suis couché un moment. Ensuite je me suis
relevé, lorsque mes parents étaient endormis, et
j'ai mis le feu avec une lampe à deux lits, l'un
situé au 2^e étage, l'autre dans une chambre du
troisième, et j'ai attendu dans ma chambre que
les passants donnassent l'alarme.

Lorsque j'ai été appelé par ma mère, qui avait
été réveillée par les cris des voisins, je suis sorti,
et quand mon père a été sauvé, j'ai pris ma lam-
pe et suis allé mettre le feu sous le lit de ma mère,
qui était descendue dans la cuisine. »

Le fils Arnaud a été conduit au parquet; il a
été ensuite écroué à la maison d'arrêt.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 26 avril 1896

GRANDE FÊTE

De Gymnastique & d'Escrime

ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS
MUTUEL Les Sauveteurs du Lot
Avec le gracieux concours de l'Avenir Cadurcien

GRAND ASSAUT D'ARMES

Entre maîtres et amateurs et avec le concours de
MM. Conte, 1^{er} maître d'escrime au 10^e dra-
gons; Causse, 1^{er} maître au 20^e de ligne;
Moliné, 1^{er} maître au 9^e de ligne; Desnoyer,
1^{er} maître au 11^e de ligne; Laffite, 1^{er} maître
au 9^e de ligne; Bolle, 1^{er} maître au 17^e esca-
dron du train; Dosière, 1^{er} maître au 7^e de
ligne.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture de l'Avenir Cadurcien.
- 2^o Présentation de la Société de gymnastique.
- 3^o Gymnastique aux agrès par tous les pupilles.
- 4^o Mouvement d'ensemble de gymnastique par
les plus jeunes pupilles avec musique de M.
Therret, chef au 50^{me} de ligne.
- 5^o Mouvement d'ensemble d'escrime par les pu-
pilles.
- 6^o Assaut entre jeunes amateurs et pupilles (MM.
Besombes, Astruc-Clary, Couderc-Salvant,
Détrieux-Biergeon, Sembel-Cellier, Delmas.

2^e PARTIE

Intermède musical

- 1^o Andante de 2^e trio de Mendelssohn pour piano,
violon et violoncelle; Sérénade Hongroise
de V. Janczières pour piano, violon et violon-
celle, par MM. Barreau Delsart et Breil.
- 2^o Pensée d'automne de Massenet; Le Vieux
Mendiant, chanson de Paul Delmon, par M.
L...
- 3^o Fantaisie pour deux violons par MM. Gras et
Périé.
- 4^o Fantaisie de concert pour violon, par M.
Barreau.

3^e PARTIE

- 1^o Exercices de force aux anneaux, par les frères
Rouquet, moniteurs de la Société.
- 2^o Assauts des maîtres, MM. (Conte-Dosière),
(Causse-Moliné), (Desnoyer-Laffite), (Rolle-
Dosière).
- 3^o Mouvement d'ensemble avec bâton par les pu-
pilles, avec musique kabyle de M. Couture,
chef au 1^{er} zouaves.
- 4^o Hymne russe et Marseillaise, par « l'Avenir
Cadurcien. »
- 5^o Salut des gymnastes.

Prix des places :

Loges de face, de côté, ouvertes, baignoires,
premières, 2 fr. 50; Parquet, 1 fr. 50; parterre,
1 fr.; secondes, 0 fr. 50.

Vélocé-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment
priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura
lieu vendredi prochain, 24 avril, à 8 h. 1/2 du
soir, au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour : 1^o Lecture du procès-verbal
de la dernière séance; 2^o Situation financière
de la société; 3^o Nomination d'un capitaine de
route; 4^o Questions diverses.

Luzech

Lundi ont eu lieu, à Luzech, les opérations du
conseil de révision.

A 1 h. 1/2, M. le préfet, en compagnie du
général Duprat de la Roquette, et suivi de la
commission militaire et civile, a fait son entrée
à la mairie de Luzech, où il a été reçu par MM.
Bagel, maire et Delmouly adjoint.

Les opérations terminées, M. le préfet s'est
entretenu quelques instants avec les maires du
canton.

Il s'est ensuite rendu à l'école supérieure de
garçons où il a été accueilli aux acents de la
Marseillaise, jouée par les élèves sous la direc-
tion de M. Heng.

Après l'exécution de l'hymne national, le jeune
Edouard Cavalhié, élève de l'école, a lu un petit
discours auquel M. Druard a répondu dans les
termes les plus heureux, aux applaudissements
de l'assistance.

Valprionde

Dimanche dernier, à sept heures du soir, une
foule nombreuse que l'on peut évaluer à 300 per-
sonnes, parmi lesquelles un assez bon nombre
accourues des communes environnantes, se pres-
sant dans la salle de l'école des garçons pour
entendre une conférence populaire faite par notre
compatriote et ami M. Aldhuy instituteur.

La présidence de cette petite réunion de fa-
mille a été donnée par acclamation au zélé et
dévoué maire de la commune, M. Quintard.

Pendant près d'une heure notre sympathique
conférencier a tenu son auditoire sous le charme
de son entretien.

Dans un langage simple mais correct et élevé,
il nous a dépeint ce qu'était Paris à son origine
et ce qu'il est en ce moment, après avoir suc-
cessivement passé en revue les récits les plus
pathétiques de notre histoire et les brillants
faits d'armes des hommes illustres dont la capi-
tale de la France a été le théâtre.

Après la conférence, vers huit heures et demie,
grâce à l'extrême obligeance de M. Fournié, le
sympathique instituteur de Saint-Pantaléon et
sous son habile direction, on a installé l'appareil
à projection lumineuse. Son fonctionnement était
merveilleux, et tout le monde était enthousias-
mé de la beauté des tableaux qui représentaient
les principaux monuments de Paris.

Ensuite nous avons eu le plaisir d'entendre la
belle voix de Mme Escabasse, qui a chanté plu-
sieurs morceaux patriotiques fort bien goûtés du
public, qui ne lui a pas ménagé ses applaudisse-
ments.

Avant de lever la séance, M. le Maire, dans
une chaude improvisation, a remercié d'abord
l'assemblée de lui avoir spontanément donné la
présidence de cette fête de famille et l'a félicité
de lui avoir rendu sa tâche facile par son silence
et sa correction. Il a ensuite rappelé que depuis
huit ans qu'il était à la tête de la commune, il
constatait avec une légitime fierté que ses admi-
nistrés avaient toujours suivi la bonne voie sans
jamais s'en détourner, et qu'il était heureux de
les voir aujourd'hui imbus des idées de progrès
en encourageant, par leur présence, ces réunions
populaires et instructives. Il a été vivement
applaudi.

Après lui, M. Reygade, notaire, a félicité M.

Aldhuy de sa lovable et généreuse impulsion et a
terminé son allocution en souhaitant que son
initiative éveille dans cette commune le dévoue-
ment des amis de l'instruction du peuple.
E. R.

AGRICULTURE

Cueillette et conservation des fruits

Tout fruit demande à être cueilli avant *matu-
rité complète*. (J'entends ici les fruits à pépins).
Un beurré d'Amanlis, par exemple, un William
ou une Louise-Bonne d'Avranche sont bien meil-
leurs après cinq ou six jours de fruitier, où ils
ont dégagé lentement leur acide carbonique, que
cueillis et servis immédiatement.

Les poires d'été doivent donc être cueillies de
cinq à huit jours avant maturité; les poires d'au-
tomne, dix à quinze, successivement, en tenant
compte de l'époque à laquelle elles mûrissent, et
les poires d'hiver, le plus tard possible, du milieu
à fin octobre.

On ne peut pas déterminer une époque fixe.
Cela dépend du temps, du terrain, de l'exposi-
tion et de l'âge des arbres. Un signe que le mo-
ment est venu, c'est quand vous en voyez tomber
quelques-uns, qu'ils prennent une teinte plus
jaune ou qu'ils vous viennent à la main quand
vous les touchez.

CONSERVATION DES FRUITS

Le premier soin consiste à faire la cueillette
par un beau temps, de onze heures à 4 heures de
l'après-midi.

Il faut ensuite éviter le moindre choc et n'exer-
cer aucune pression, tout fruit qui vous échappe
et tombe à terre ou qui reçoit une meurtrissure
quelconque ne se conservera pas.

On le dépose doucement dans un panier peu
profond, évitant, autant que possible, de faire
des superpositions.

CONDITIONS D'UN BON FRUITIER

La conservation et la prolongation de la ma-
turation des fruits, voilà le but du fruitier. Les
conditions pour l'atteindre peuvent se résumer
ainsi :

1^o Une température égale, maintenue entre 6
et 8°. Au-dessus de 8°, la chaleur produirait un
dégagement trop abondant de l'acide carbonique
et hâterait trop la maturation.

Entre 0 et 8°, elle ne s'accomplit pas ou s'ac-
complît mal. Au-dessous de 0, les fruits sont ex-
posés à geler.

2^o Pas de lumière solaire. Elle est contraire
dans ce sens qu'elle favorise les fermentations et,
par conséquent, la décomposition des fruits.

3^o Pas d'humidité, parce qu'elle favorise la
moisissure. C'est généralement la condition la
plus difficile à obtenir, les fruits dégagant tou-
jours un peu d'eau.

J'estime qu'il vaut mieux employer la chaux
que d'aérer en ouvrant portes et fenêtres. Quel-
ques pierres de chaux dans des terrines s'empar-
ent de l'humidité pour fuser et le fruitier se
trouve ainsi assaini.

4^o Ne pas renouveler l'atmosphère du fruitier,
afin de conserver l'acide carbonique dégagé par
les fruits. Il est prouvé que cet acide entrave les
fermentations : c'est un antiseptique.

C'est dans cet ordre d'idées que, l'année der-
nière, on a essayé, à l'école nationale d'arbori-
culture et d'horticulture de Versailles, l'alcool,
en vases ouverts, afin de favoriser l'évaporation.
Nous savons, par le rapport qui en a été fait, que
le succès obtenu a été parfait. L'alcool est un
antiseptique de premier ordre.

Enfin, c'est un fait connu qu'on peut conserver
les fruits frais et en bon état enfouis dans la
poudre de liège. C'est le procédé que les Espa-
gnols emploient pour nous envoyer leurs raisins.

Mais un fait moins connu, néanmoins hors de
doute, c'est que la chaux en poudre a le même
effet.
E. OUVRAY.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
SOLEURERIE

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement
bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

Bourse de Paris

Cours du 23 Avril 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	102 15
3 0/0 amortissable.....compt.	100 50
4 1/2 0/0.....compt.	106 50

Bibliographie

Comment discerner les Styles, du VI^e au XIX^e Siècle, c'est sous ce titre que M. Edouard Rou-
veyre, éditeur, 76, Rue de Seine à Paris, vient
de faire paraître un recueil où sont classés mé-
thodiquement, toutes sortes d'Objets d'Art et de
Curiosités de types définis et dont les caractères
spéciaux sont relevés dans les commentaires syn-
thétiques de M. L. Roger-Milès, un des auteurs
qui marquent aujourd'hui dans la critique et
l'histoire de l'art. D'une consultation journali-
nière, ce volume, véritable Manuel de la Curio-
sité, ne contiendra pas moins de Mille dessins
reproduits d'après des documents originaux.
Nous le recommandons spécialement, comme
étant appelé à rendre de grands services, à tous
ceux de nos lecteurs désirant décorer leurs ap-
partements avec goût ainsi qu'aux Experts, Ama-
teurs et Artistes. (Cette publication sera adres-
sée, à l'examen, en communication et franco, à
ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à
M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, Rue de Seine
à Paris.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

**EXPROPRIATION
pour cause d'utilité publique**

Exécution de l'article 15 de la loi
du 5 mai 1841

Avis

Par acte passé devant nous, Maire de la
commune d'Albas, le seize avril 1896, le
propriétaire désigné ci-après a cédé pour
l'établissement du chemin vicinal de petite
communication N^o 18 savoir :

Madame de BERCEGOL Zélie, veuve
GUICHES, Joseph, d'Albas; 1 are 28 de
jardin section H, 481 moyennant la somme
de 1,920 francs, dommages compris.
Albas, le 21 avril 1896.

Le Maire,
PAGÈS DU PORT.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

100,000 Obligations 500^f 6 %

INTÉRÊT ANNUEL : 30 Fr.

Payable par moitié les 30 juin et 31 décembre

Premier coupon de 750 à détacher 30 juin prochain

Remboursement à 500^f en 37 tirages annuels

Le service de l'Emprunt est GARANTI par une
affectation spéciale sur les droits d'exportation
du café. La Banque nationale d'Haïti, chargée
du service de la Trésorerie et de la Dette publi-
que, est autorisée à prélever, d'office, cette affec-
tation sur les encaissements effectués directement
par ses agents.

PRIX D'ÉMISSION : Fr. 450

JOUISSANCE DU 1^{er} AVRIL 1896

PAYABLES	En souscrivant.....	Fr. 50
	A la répartition du 5 au 8 mai...	100
	Le 30 Mai.....	150
	Le 30 Juin.....	150

L'oblig. libérée à la répart. sera délivrée, cou-
pon de 750 au 30 juin déduit à 441 fr.

On souscrit le 28 Avril 1896

ET, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE, A PARIS :
BANQUE NATIONALE D'HAÏTI, 49, rue Taitbout,
CRÉDIT INDUSTRIEL, 66, rue de la Victoire,
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence,
Et dans leurs Bureaux de quartier.
BANQUE INTERNAT^o DE PARIS, 3 et 5, r. St-Georges.
DÉPARTEMENTS : Dans leurs Agences et chez leurs Correspondants

PAPIER WLINSI, Remède souverain
pour la Guérison des Rhumes, Irritations
de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs,
Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit,
facilite la digestion, coupe les fièvres, combat
la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous
les tempéraments affaiblis.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

L'efficacité des Capsules Guyot contre les rhu-
mes, bronchites, asthme, catarrhe, grippe ou in-
fluenza est due à la pureté du produit, à leur
composition constante et à leur bonne prépara-
tion. Les véritables Capsules Guyot sont blanches
et la signature Guyot est imprimée sur chaque
capsule.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guetary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AFFICHAGE GÉNÉRAL. DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 PARIS
 La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'adresser à M. DUBÉZ, DIRECTEUR
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Journal de la Santé
 REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
 CRÉÉE EN 1884
 PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.
 Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
 PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
 BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
 On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

LA Grande Encyclopédie
 PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
 BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts.
 D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. G.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
 A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.
 La Grande Encyclopédie en nous dédicace d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSEY)
 Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
 Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant
 Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs
 H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
 A pompe directe et air comprimé
 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
 Dans les principaux Centres viticoles de France
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
 F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
 Chevalier du Mérite Agricole
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
 NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale
 de toutes les
AFFÉCTIONS de la PEAU
 Dartres, Eczéma, Alopecie, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
 MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables.
 Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne en rien le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
 M. LENOIR, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Vignes Américaines
 LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
 en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
 Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.
 Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.
 Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.
Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.
Vient de paraître :
 Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).
 4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.
 Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.
 S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.
 Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
 M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE chez l'homme
 STÉRILITÉ chez la femme. Pilules Spitaëls. Effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr.
 Spitaëls, pharmacien à Lille. Envoi discret.

MAISON DE CONFIANCE
 POUR
LA POSE DES DENTS
 Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)
 Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.